



PLMVS SAINT VAAST LA HOUGUE Compte Rendu 14^{ème} ASSEMBLEE GENERALEORDINAIRE du 19 Septembre 2020



Présents pour le Conseil d'Administration :

Michel BONDET, Françoise BRAZIER, Jean DEVILLE, Jocelyne RAMOND, Catherine LEROY BESSON, Sophie NELL, Viviane BONDET

Invités présents :

Pour la mairie de St Vaast : Mr DOUCET
Pour la SNSM : Simon BOBLIN

Membres adhérents présents :

20 adhérents et sympathisants, 36 membres votants dont 16 pouvoirs.
10h10 début de la séance, présentation des membres du bureau de PLMVS.

*A noter que notre réunion était prévue initialement le 25 Avril 2020. Nous avons dû (quelques jours avant) la reprogrammer au **19 Septembre** à cause du Coronavirus. Ceci a engendré un travail supplémentaire notamment la réédition des courriers, réunions supplémentaires.*

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 Avril 2019.
2. Rapport moral.
3. Rapport d'activité.
4. Rapport financier 2019.
5. Budget prévisionnel 2020.
6. Point Cotisations – Adhésions.
7. Renouvellement du bureau et nouveaux adhérents au CA.
8. Manifestations 2020
9. Interventions des invités
10. Questions diverses.

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 Avril 2019 : adopté

2. Rapport Moral 2019 (Michel BONDET) : adopté

☞ *Saluons le travail fourni par nos représentants nationaux (FNPP entre autre) et départementaux (CPML50)*

Les principaux sujets sont :

- **La pêche du bar** qui après négociations européennes a évolué en 2020, au nord du 48ème parallèle, donc chez nous.

☞ Elle est autorisée du **1er mars au 30 novembre à raison de 2 spécimens par jour et par pêcheur.**

Concernant les modes de pêche,

☞ sont autorisées la pêche à la ligne du bord et en bateau ainsi que la pêche sous-marine. **Par contre prendre du bar au filet est interdit.**

- **La circulation et stationnement sur l'estran** (pour rappel c'est une tolérance pour nos activités et celles des professionnels car contraire aux prescriptions environnementales)

Comme c'était annoncé, le Préfet a publié un arrêté qui a fait l'objet d'une consultation du public.

Les grands principes retenus sont :

- **lorsqu'il y a une aire de stationnement** à terre, il n'est pas possible de stationner sur l'estran.
- Inversement le **stationnement sur l'estran est possible dans le cadre d'une convention entre la commune et l'Etat**, ce dernier attribuant des concessions d'occupation du domaine public à la commune qui sera libre d'organiser sa ou ses zones. Ces zones de stationnement sont ou seront définies par les communes en liaison avec les plaisanciers.

☞ *Remarque, l'arrêté précise que l'état des engins motorisés doit être correct, pas de fuites et autres pouvant présenter un risque de pollution.*

- **La réglementation pêche à pied**

Un toilettage de la réglementation a été entrepris par la DDTM. Trois réunions ont eu lieu avec des représentants des associations.

☞ Le nouvel arrêté sera applicable au 1 er janvier 2021.

Cette révision va permettre de revoir quelques dispositions concernant les engins de pêche, les espèces, les dates d'ouverture et quotas.

☞ **Les membres du CA restent mobilisés** pour que l'association perdure, en poursuivant les actions de communication (distribution de flyers sur l'association et autres documents concernant la pêche), ceci afin de faire venir de nouveaux adhérents.

☞ **La communication entre pêcheurs est également très efficace pour cela.**

Les pêcheurs plaisanciers doivent rejoindre les associations, pour donner plus de poids à nos revendications portées par nos représentants nationaux de la FNPP lors des discussions avec les institutions.

- **Dernier sujet, la sécurité en mer**

Le bilan des préfectures maritimes cette année ne sera une nouvelle fois **pas bon en termes d'interventions de sauvetage en mer.**

☞ **Les deux tiers des opérations concernent des opérations de sauvetage des plaisanciers** (bateaux à voile ou moteur, baignades et autres activités nautiques).

☞ L'accès à la pêche sur le rivage (promenade ou pêche) n'est pas en reste, isolement par la marée de plus en plus fréquent.

☛ La préfecture rappelle que ces situations mobilisent des moyens importants aériens et nautiques, et qu'à chaque fois ce sont les vies des sauveteurs qui sont mises en danger.

Pour rappel une sortie en mer ça se prépare bien avant d'arriver sur le ponton ou sur la plage et cela se gère jusqu'au retour.

Chacun est acteur de sa sécurité, l'ensemble des membres d'équipage doit connaître les équipements et moyens de sécurité à disposition.

☛ Un gilet de sauvetage c'est toujours plus efficace et utile sur soi que dans le fond d'un coffre de rangement.

☛ **Pour finir je vous invite à ne pas oublier vos dons à la SNSM à titre individuel.**

☛ **En ce qui concerne notre association, 1 chèque de 200 € a été remis au représentant de la SNSM – Mr BOBLIN – à la fin de l'AG.**

3. Rapport d'activité 2019 : adopté

3.1 Conseil D'administration et réunions de l'association PLMVS

☛ 4 réunions du Conseil d'Administration, 1 réunion d'Assemblée Générale, suivie d'un repas au Restaurant La Chaumière à Quettehou.

☛ Confection de tee-shirts afin d'identifier les personnes de notre CA qui devaient encadrer les sorties pêche à pied que nous devons organiser et autres événements,

La première sortie devait avoir lieu en mai 2020 mais la situation sanitaire avec l'interdiction d'accès aux plages nous a obligés à l'annuler.

3.2 Participation aux travaux des structures locales, régionales et nationales.

☛ 2 Comités Directeur de la FNPP à St Brice en Coglès ; 4 Conseils d'Administration du CPML 50 ; 1 Assemblée Générale du CPML 50 à Flamanville organisée par l'association du port de Diélette (APPD) ; 1 Réunion avec le conservatoire du littoral (comité de pilotage du site Natura 2000 "Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue") et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) pour une présentation à mi-parcours de l'étude sur la pêche à pied Côte Est Cotentin ; 1 Réunion avec la préfecture, différentes associations et représentants des mairies des communes du littoral pour une présentation du projet d'arrêté préfectoral concernant la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sur l'estran ; 1 Réunion de réflexion organisée par la SPL de la Manche concernant l'évolution des ports de plaisance de la Manche, « Le port de Plaisance de demain » (démarche de réflexion appliquée au port de Saint Vaast) où 2 membres de notre CA étaient présents. A suivre....

3.3 Distribution des Guides des Bonnes Pratiques, bateau, pêche à pied et flyers

Les lieux où nous sommes présents sur la Côte Est du Cotentin

Capitainerie bureaux de ports, Mairies, Campings, Commerces, Offices de tourisme, Entreprises liées au nautisme, Magasins d'articles de pêches, Magasins VERTS.

3.4 Points de Vente des pieds à coulisse et règles des tailles

COOP Maritime, COTENTIN NAUTIC, USHIP Saint Vaast, Ets MASSIEU Quettehou, Camping de JONVILLE, OFFICE de TOURISME de Quettehou

3.5 Repas de L'association du 27 Avril 2019

Le repas s'est déroulé au restaurant « La chaumière » à Quettehou avec une vingtaine de participants dans la bonne humeur !

3.6 Port de ST VAAST : liste d'attente

Type de bateau 2020/2019

- 5 m	4	9
5 à 5,99 m	29	67
6 à 6,99 m	10	16
7 à 7,99 m	0	1
8 à 8,99 m	0	1
9 à 9,99 m	0	2
10 à 10,99 m	3	3
11 à 11,99 m	0	3
12 à 12,99 m	0	2
13 à 13,99 m	4	2
Totaux	50	110

☞ à noter qu'à la même période en 2019 il y avait, **110 inscrits sur la liste. Cette diminution n'est pas sans incidence sur les adhésions à notre association.**

☞ Pour info, notre association compte 64 bateaux au port de St-Vaast (65 en 2019)

4. Rapport Financier (Viviane BONDET) Trésorière : adopté

Exercice 2019 – du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019

RECETTES		
Opérations	Montant	%
Cotisations	2810,00	61,35%
Versement espèces CC - Livret A	407,96	8,91%
Manifestations événements	625,00	13,65%
Dons	0,00	0,00%
Produits Promotionnels	745,00	16,47%
Total recettes	4587,96	

R E S U L T A T	Résultat 2019	136,63
	Solde Compte-Courant	2481,69
	Solde Caisse	300,57
	Solde LIVRET A	1069,73
	Solde CC + Caisse + Livret A	3851,99

DEPENSES		
Opérations	Montant	%
Fournitures bureau	288,47	6,48%
Mobilier et équipements	0,00	0,00%
Manifestations - Evénements -	848,04	19,05%
Frais AG	0,00	0,00%
Frais associatifs		
Versements espèces CC - Livret A	400,00	8,99%
Frais postaux	58,32	1,31%
Frais bancaires		
Communication	0,00	0,00%
Assurances	313,00	7,03%
Produits promotionnels	877,50	19,71%
Cotisations	1666,00	37,43%
Total dépenses	4451,33	

Les autres membres du CA sont :

Jocelyne RAMOND

Jean DEVILLE

Catherine Leroy-Besson

☞ Entrée de Viviane BONDET qui remplace Michel BONDET au poste de trésorière et de Sophie NELL

2 nouvelles entrées au CA lors de l'AG: Jean-Christophe BRAZIER et Marc THIBAUT. Bienvenu à eux ! **Le conseil d'administration se compose désormais de 9 personnes.**

8. Manifestations 2020

Bien évidemment, nos propositions d'activités seront soumises aux contraintes sanitaires du moment.

- Suite à diverses demandes, PLMVS met en place une activité **pêche à pied**. Cette section a pour objectif de faire découvrir la pêche à pied aux adhérents qui le souhaitent... Un peu de théorie et de pratique sur le terrain.

☞ *Une 1^{ère} sortie était prévue en mai 2020 annulée pour cause de COVID. Sera reportée dès que possible.*

- Participation au potentiel **forum des associations** programmé le 2 octobre 20h à St Vaast

- L'association des usagers du port de Plaisance de Saint Vaast la Hougue (AUPPSV) a ouvert sur son site (AUPPSV50.FR), à notre demande, une page pour notre association. *N'hésitez pas à la consulter !*

- Réactivation de notre page Facebook dédiée : en cours

- Création d'un site Internet : à l'étude

- Participation à la **Fête de la mer 2020 qui a été reportée au 15 Aout 2021**. Cet événement a lieu tous les 10 ans. Les plaisanciers qui voudront y participer seront invités à décorer leurs bateaux. Nous verrons avec le comité d'organisation qui sera mis en place, les modalités de participation. Par exemple, on pourrait proposer des ateliers de décoration florale des bateaux en adoptant une identification commune...

- **Et puis des idées, jetées en vrac, qui seront discutées en CA.** N'hésitez pas à être force de proposition !

L'objectif ☞ **dynamiser notre association:**

✓ Développement de la communication

- Mieux communiquer sur nos actions auprès de la presse, auprès des instances officielles...
- Développer la communication via des affichages ciblés (commerçants, plages, ports...) et intervenir auprès des autres acteurs lors de manifestations locales
- Mieux informer nos adhérents sur nos travaux, sur la réglementation....

✓ **Mettre l'accent sur des idées nouvelles**

- Création d'un nouveau site Internet et réactivation de notre page facebook
- Organisation de journées d'informations sur divers thèmes liés à notre activité
- Création d'une bourse d'échange entre les adhérents (matériel, compétences, prise en charge d'un passager sur un bateau...)
- Mise en place des sorties pêche à pied (déjà prévu)
- Visites d'ateliers de certaines associations (ex Granville)
- Mise en place d'actions de communication avec la SNSM
- Visite de fabriques d'outils liés à la pêche ou au traitement des poissons (ex fumage du poisson)

✓ **Développer les rencontres, la convivialité**

- Stimuler les échanges d'idées (recettes techniques ou culinaires ou...)
- Organiser des repas, pique-nique ou apéros
- Organiser des tombolas, concours photos...
- Revoir la possibilité d'organiser des concours de pêche

9. Interventions :

Pour la mairie de St Vaast : Mr Gilbert DOUCET

MR Doucet s'est longuement exprimé sur les travaux prévus sur le port de St Vaast.

A retenir :

- Le port et l'espace portuaire sont gérés par la SPL Patrimoine en Saire et ne dépend donc pas de la mairie. Les cales sont gérées par la SPL, l'accueil Tatihou est géré quant à lui par Tatihou
- Le département est propriétaire du port jusqu'aux façades des maisons
- Des relations étroites sont nécessaires entre le département, la SPL, le port et la mairie. Les relations sont bonnes et des aides financières sont délivrées mais la mairie dispose de moins de latitude.
- La mairie de St Vaast s'est inscrite à Panneau Pocket et incite fortement chacun à télécharger l'application pour disposer des informations locales.
- La mairie de St Vaast souhaite collaborer avec des associations telles que la nôtre pour dynamiser la commune. Ne pas hésiter à prendre contact avec la mairie et/ou l'office de tourisme lors d'organisation d'événements. Des activités ouvertes au public pourraient être proposées en collaboration.
- Les associations sont un élément important du programme de la mairie : les habitants doivent pouvoir trouver localement toutes les activités qu'ils souhaitent pratiquer.

Pour la SNSM : Mr Simon BOBLIN

- Remerciements sincères pour la remise de chèque au nom de la SNSM
- Dépenses annuelles pour la station de St Vaast : 250000€
- Rappel sur la nécessité de disposer des dispositifs de sécurité à bord ; une sortie est un plaisir qui peut très vite tourner au cauchemar
- Rappel sur l'importance de porter le gilet de sauvetage à bord du bateau
- Si l'équipage ne dispose pas de VHF, il est capital de disposer de son téléphone portable
- Partage d'expériences de sauvetage
- Rappel sur le fait que le vendeur de fusées se doit de reprendre les usagées.

10. Questions diverses.

- **La fête de la mer** : un adhérent exprime le souhait que l'association participe à la fête de la mer en décorant les bateaux. Il précise que les fleurs en crépon existent déjà puisqu'elles avaient été fabriquées pour l'année dernière. Pour info, les couleurs de son bateau sont orange/noir/rouge/noir
- Des échanges positifs ont eu lieu autour du **concours de pêche**. Il plait mais chacun souhaite que les conditions soient allégées. Néanmoins chaque bateau doit disposer du matériel de sécurité obligatoire. A noter qu'il se pratique sur Barfleur et que ça marche : se rapprocher de Barfleur
- Proposition d'un adhérent bien accueillie : **pêche le matin et barbecue** le midi avec la pêche effectuée
- Autre proposition : **proposer des actions avec la SNSM** : par exemple sortie en mer du public sur les bateaux des adhérents payante au profit de la SNSM
- **Facebook PLMVS** : les gens intéressés doivent se faire connaître auprès de notre président

Conclusion : (Michel BONDET)

Avant de clôturer cette Assemblée Générale 2020, je remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur travail pendant l'année écoulée et l'aide qu'ils m'apportent afin de pouvoir exercer au mieux ma nouvelle mission.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs Chers amis, le Conseil d'Administration de PLMVS vous remercie d'avoir participé à cette Assemblée Générale 2020, sans oublier la ville de Saint-Vaast La Hougue, les capitaineries et bureaux portuaires de la Côte Est du Cotentin, les commerçants, les entreprises locales, les campings qui acceptent notre présence dans leurs locaux à travers nos guides, triptyques, flyers et objets promotionnels. Vous contribuez de cette manière à être les promoteurs du respect des bonnes pratiques dans tous les domaines : Environnement, protection de la ressource, sécurité, courtoisie en mer et sur les pontons.

ENSEMBLE ! « Nous pouvons réussir à sauver notre passion, la pêche de loisir »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h50

Le Président de PLMVS

Michel BONDET

La secrétaire de séance



Françoise BRAZIER